



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-59416>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-59416**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE

Adresse : Hôtel de ville - Service de la Commande Publique - Av de la République, 06210 Mandelieu-la-napoule

Coordonnées :

Téléphone : +33 1492973071

Courriel : Marchespublics@mairie-mandelieu.fr

Adresse internet : <https://www.mandelieu.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRL03

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <https://www.mandelieu.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : <https://www.mandelieu.fr>

URL des outils et dispositifs logiciels : <https://marches-securises.fr>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - KIOSQUE N°3 "LES DAUPHINS" - PLAGES DE LA SIAGNE

Numéro de référence : 2024/24

CPV - Objet principal : 92332000

Type de marché : Services

Description succincte : La présente consultation a pour objet la gestion déléguée par voie de concession du SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE ALIMENTAIRE. Exploitation de l'activité destinée à répondre aux besoins du service public balnéaire sur les plages de la Siagne - Emplacement de 34,60 m². Buvette - Petite Restauration. Sur cet emplacement sera installé un Kiosque, appartenant à la Commune, d'une superficie de 15m² d'emprise au sol. Le sous-concessionnaire disposera des installations démontables (kiosque équipé d'un plan de travail en inox, d'un évier avec pédale, d'un tableau électrique, et d'un ballon d'eau chaude) appartenant à la Commune. Le sous-concessionnaire aura à sa charge la réalisation des investissements nécessaires au fonctionnement du service. Il prendra à sa charge les frais d'exploitation. Il gèrera le service à ses risques et périls et sera rémunéré sur les usagers du service public. Le contrat prendra effet à compter de sa notification, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2029. La date prévisionnelle de notification est fixée au 1er janvier 2025.
Valeur totale estimée (hors TVA) : 500000 euros

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 15895000

CPV - Objet principal : 39310000

CPV - Objet principal : 39311000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Kiosque n°3 « LES DAUPHINS », situé sur l'alvéole Est des plages de La Siagne - sises sur le littoral de la Commune de Mandelieu La Napoule. Kiosque dont l'accès se fait depuis la RD 6098.

Description des prestations : Pour apprécier les prestations à réaliser, les candidats pourront faire une visite préalable facultative du Kiosque n°3 « Les Dauphins ». Pour les demandes de visite, les candidats appelleront le 04.89.87.52.88. Il ne sera répondu à aucune question durant la visite sur site. Les candidats devront poser leurs questions éventuelles par écrit dans le respect des modalités définies à l'article 7 du règlement de consultation. Elles feront l'objet d'une réponse qui sera adressée à l'ensemble des candidats.

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Valeur estimée (hors TVA) : 500000 euros

Durée de la concession : À compter du 01/01/2025 et jusqu'au 31/12/2029

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Informations complémentaires : Les candidats sont avisés que la Commune prévoit de démarrer des travaux de réaménagement du bord de mer, le long des plages de la Siagne, durant l'exécution du présent contrat de concession (cf article 7-II du RC et article 12 du sous-traité d'exploitation).

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les candidats devront produire les documents suivants: - Formulaire DC1 : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants ; -Formulaire DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ; A défaut, les candidats pourront produire le D.U.M.E (document unique de marché européen). -Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait KBis) du candidat ou de chaque membre du groupement ou : - Pour les sociétés en cours de constitution : les statuts signés de la société ; -Pour les

candidats étrangers ou communautaires : produire un document équivalent. -Déclaration sur l'honneur attestant : Que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession ; Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts ; Que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour contravention de grande voirie, ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'UE. -Attestations fiscale et sociale. -Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail. A défaut, le candidat devra déclarer sur l'honneur qu'il n'est pas concerné par ces obligations. En cas de groupement, ces justificatifs seront fournis pour chaque membre du groupement à l'exception de la lettre de candidature.

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les candidats devront produire les documents suivants: -

Formulaire DC1 : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants ; -Formulaire DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ; A défaut, les candidats pourront produire le D.U.M.E (document unique de marché européen). -Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait KBis) du candidat ou de chaque membre du groupement ou : - Pour les sociétés en cours de constitution : les statuts signés de la société ; -Pour les candidats étrangers ou communautaires : produire un document équivalent. -Déclaration sur l'honneur attestant : Que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession ; Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts ; Que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour contravention de grande voirie, ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'UE. -Attestations fiscale et sociale. -Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail. A défaut, le candidat devra déclarer sur l'honneur qu'il n'est pas concerné par ces obligations. En cas de groupement, ces justificatifs seront fournis pour chaque membre du groupement à l'exception de la lettre de candidature.

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Section 5 - Procédure

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il s'agit d'un marché renouvelable

Informations complémentaires : Au regard de sa situation sur le domaine public maritime, l'autorisation d'exploitation du kiosque 3 est régie par la procédure de passation d'un contrat de délégation de service public en application des dispositions des articles L.1411-1 et R 1411-1, et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Commande Publique et du Décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage, repris par les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. La présente consultation relève des concessions de service, telles que définies à la partie III du Code de la commande publique. Elle intervient consécutivement à la délibération n°043/24 du Conseil Municipal de la Commune de Mandelieu-La Napoule du 02 avril 2024 portant autorisation de principe de la Délégation de service public des kiosques alimentaires. Le déroulement de la procédure se fera dans le respect des règles applicables aux Concessions, conformément au Chapitre VI du Titre II du Livre I de la Partie réglementaire " concession " du Code

de la Commande Publique (articles R.3126-1 et suivants). La consultation est menée dans le cadre d'une " procédure ouverte " conformément à l'article R. 3123-14 du code de la Commande Publique. Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante: www.marches-securises.fr. L'Enveloppe contenant l'offre comprendra obligatoirement les documents suivants: -Projet de sous-traité d'exploitation signé par le candidat; -Mémoire Concept de service répondant à chaque sous-critère visé en article 5-ii du RC ainsi qu'au critère Préservation du lot concédé (=Annexe 4 du futur sous-traité d'exploitation); -Proposition de l'intégralité des tarifs mis à la charge des usagers (=Annexe 5 du futur sous-traité d'exploitation); -Budget prévisionnel de l'exploitation sur la durée du contrat; -Proposition en termes de montant de la redevance domaniale qui sera versée à la commune. Le sous concessionnaire versera à la Commune une redevance annuelle (partie fixe et partie variable). Remise des candidatures et offres: voie postale ou voie électronique (voie dématérialisée) ou remise en main propre contre récépissé au service de la commande publique cf RC. Si le candidat choisit de transmettre son dossier de candidature sur support papier, le dossier de la candidature devra être produit en un exemplaire couleur version papier et en un exemplaire version numérique (clé Usb). Si le candidat choisit de transmettre son dossier d'offre sur support papier, le dossier d'offre devra être produit en un exemplaire couleur version papier et en un exemplaire version numérique (clé Usb). Ouverture du service : du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la DLRO, leur demande par écrit à l'adresse mail suivante : marchespublics@mairie-mandelieu.fr, ou par voie électronique via : <https://www.marches-securises.fr/>. Une réponse sera alors adressée, par écrit au plus tard 6 jours avant la DLRO, conformément à l'article R3122-12 du code de la commande publique. Conformément à l'article L.3121-1 du code de la commande publique, la Commune se réserve la possibilité de recourir à la négociation. Le délai minimal pendant lequel les candidats sont tenus de maintenir leur offre est de 9 mois à compter de la DLRO.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal Administratif de NICE

Adresse : 18 Av des Fleurs CS 61039, 06050 NICE DECEX 1

Coordonnées :

Téléphone : +33 489978600

Courriel : Grefte.ta-nice@juradm.fr

Adresse internet : <http://Nice.tribunal-administratif.fr/>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le Tribunal Administratif de Nice peut être saisi sur la base : - soit de l'article L.551-1 à 551-12 (référé pré-contractuel) du Code de justice administrative avant la signature du contrat - soit de l'article L.551-13 à L 551.23 (référé contractuel) du Code de justice administrative et pouvant être exercé dans les délais de l'article R.551-7 du même code. - soit de l'article R.421-1 à R 421.7 (recours pour excès de pouvoir ouvert aux tiers contre un acte détachable du contrat) du Code de justice administrative pouvant être exercé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. - soit du recours en contestation de la validité du contrat (Jurisprudence "Tarn et Garonne"), qui peut être exercé par les tiers du contrat sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Nom Officiel : Tribunal Administratif de NICE

Adresse : 18 Av des Fleurs CS 61039, 06050 NICE CEDEX 1

Coordonnées :

Téléphone : +33 489978600

Courriel : Grefte.ta-nice@juradm.fr

Adresse internet : <http://Nice.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/05/2024